



L'an deux mille vingt-quatre, le 11 décembre à 20 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Stéphane ECARNOT, Maire.

PRESENTS : BERTOLI Régis, CHAMPONNOIS Alain, CHERREY-GUELAUD Corinne, DEPRAZ Paul, ECARNOT Stéphane, GELEY Jean-Luc, MAHAMDI Maryline.

ABSENTS EXCUSES : CRETIN Christian, PHILIPPON Franck.

Secrétaire de séance : CHAMPONNOIS Alain.

Le compte rendu de la séance du 08 novembre 2024 a été approuvé à l'unanimité.

Information sur les décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations

Règlements / encaissement effectués depuis le 08/11/2024 (travaux d'investissement ou d'aménagements)

TRAVAUX OU FOURNITURES	ENTREPRISES	MONTANT
Travaux en forêt – HT	ONF	4322.56 €
Services techniques – butées de portes	GB MENUISERIE	840.00 €
Services techniques - sanitaires	FASSET MATERIAUX	736.40 €
Voirie – busage fossé Rte de Malans	Ent. RGOER MARTIN	2880.00 €
Déblaiement logement cure	CAZOT Kévin	839.52 €
Vidéoprotection – solde	PROTECT ALARM	8856.00 €
Repas des aînés	Boucherie Charmoille	2144.00 E
Vin repas + colis aînés non présents	Caves Maurin	1273.16 €
Guirlandes de Noël	Technic Industrie	502.68 €

Devis signés depuis le 08/11/2024 (travaux d'investissement ou d'aménagements)

TRAVAUX OU FOURNITURES	ENTREPRISES	MONTANT
Radar pédagogique	DCM Direct	1902.50 €
Chauffe-eau + radiateurs Serv. Techniques	Ets PERREY Pesmes	894.67 €

INFORMATIONS :

- Attribution par le Conseil Départemental d'une subvention de 3398 euros au titre des amendes de police pour le parking de la rue de Dijon (vers les services techniques)
- Attribution de la DETR sur la vidéoprotection (dossier initialement classé sans suite) pour un montant de 38 % du montant hors taxes (soit +/- 4.500 €).

2024-12-01 : Autorisation relative à la prise de participation de la commune de Thervay dans la société projet « THERVAY ENERGIE VERTE », porteuse du projet de centrale photovoltaïque sur la Commune de « THERVAY » .

Cette délibération complète et remplace la délibération du 2024-11-07 du 08/11/2024 en ce sens qu'elle précise que le capital social sera de 1.000 euros. La participation de la commune reste fixée à 15% (soit la souscription par la Commune de 150 actions ordinaires au prix d'un euro de valeur nominale par action). M le Maire et Monsieur Paul DE`PRAZ sont nommés en tant que personne physique membre du Comité de Direction de la Société Projet.

2024-12-02 : Travaux de rénovation de la toiture de l'église - Demande subvention auprès du Conseil Régional

Le maire rappelle que dans le cadre des travaux de rénovation de la toiture de l'église et de la cure, des aides ont été sollicitées, à savoir une subvention de l'état au titre de la DETR et une subvention du conseil départemental. Dans le même temps, une convention a été signée avec la Fondation du Patrimoine pour la mise en place d'un appel aux dons. La signature de cette convention entraîne pour la Commune la possibilité d'obtenir une subvention du Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite une aide du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté pour ce projet dans le cadre du partenariat avec la Fondation du Patrimoine de Bourgogne Franche-Comté.

2024-12-03 : Signature d'une convention de mise à disposition de services entre la CCJN et la Commune de Thervay

Le maire expose que la Commune a la possibilité de demander la mise à disposition d'agents du service technique de la Communauté de Communes Jura Nord notamment pour seconder l'agent d'entretien communal lors de travaux nécessitant la présence de plusieurs personnes. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- accepte la mise en place d'une convention de mise à disposition de services entre la Communauté de Communes Jura Nord et la Commune de Thervay
- charge le maire de la signature de cette convention et de tous les documents afférents à cette opération

2024-12-04 : Signature d'une convention de mise à disposition de locaux

Le maire expose que dans le cadre de sa politique enfance-jeunesse, la Communauté de communes Jura Nord a confié la gestion du relais petite enfance à la Mutualité Française Jura en 2007. Il rappelle que la Commune de Thervay accueille au sein du bâtiment communal les permanences du relais petite enfance et met à disposition une salle dédiée à l'activité mais aussi les sanitaires, la cuisine et la salle du conseil mais précise que cette mise à disposition n'a jamais été contractualisée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- accepte la mise en place d'une convention de mise à disposition de locaux entre la Commune de Thervay et la Mutualité Française Jura
- charge le maire de la signature de cette convention et de tous les documents afférents à cette opération

2024-12-05 : Signature d'une convention avec la SPA

Le maire rappelle que la commune a confié à la SPA la gestion de la fourrière communale sur son territoire. Il précise que la SPA propose une nouvelle convention à compter du 1^{er} janvier 2025 et donne connaissance de ce document au conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- accepte la mise en place d'une convention de fourrière pour animaux entre la Commune de Thervay et la Société Protectrice des Animaux de Dole et sa région
- charge le maire de la signature de cette convention

2024-12-06 : Remboursement à un particulier

Mr le Maire quitte la salle et Mr CHAMPONNOIS, Adjoint, prend la présidence de séance.

L'Adjoint au maire expose des travaux d'étalement étaient nécessaires pour soutenir la voute de la cave située sous l'église et qu'à ce titre, M. le Maire a cherché à acquérir des étais de maçon. Il a trouvé le matériel correspondant sur le site du « Leboncoin » mais a dû régler lui-même cet achat d'un montant de 238 euros.

M. Champonnois précise qu'il semble logique de rembourser cette somme à M. ECARNOT et demande au conseil municipal d'autoriser cette opération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le remboursement de 238 euros.

2024-12-07 : MOUVEMENTS DE CREDITS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité vote les mouvements de crédits suivants : Dépenses de fonctionnement

Chap. 011 / art.6226 (honoraires).....	- 3000.00 €
Chap. 65 / art.65748 (subventions).....	+3000.00 €

2024-12-08 : Etude des demandes de subventions communales

Dans un premier temps, M. le Maire précise que des trous étaient apparus dans la toiture de l'église provoquant des infiltrations d'eau à l'intérieur de l'église. Un devis de l'entreprise Toiture de Franche-Comté de Rioz chiffait les travaux à 14.766 euros hors taxes.

Dans le cadre de ce chantier urgent, M. le Maire a fait intervenir l'association SPV Event d'Orchamps (qui dispose d'un camion de pompiers avec grande échelle) et un artisan pour effectuer un retouillage ponctuel. Le travail a été fait rapidement.

M. le Maire propose l'attribution d'une subvention de 3000 euros à SPV Event.

Après délibération, le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

Le conseil étudie ensuite les différentes demandes que la Mairie a reçues :

Association « Autisme » / Troupe de théâtre de Sauvigney les Pesmes

Secours Catholique / les « Restos du cœur »

Association « Foot de Pesmes » / Association « les petits nounours » de Moissey

Après délibération, le conseil municipal décide de ne pas donner de suite à ces demandes.

Bien qu'il n'y ait pas eu de demande officielle ni de la part du Collège de Pesmes, ni de la part des familles, le conseil municipal inscrira au budget 2025 une somme de 30 euros par enfant qui participera au voyage à Londres.

2024-12-09 : Recensement de la population

Thervay fait partie des communes qui seront recensées entre le 16 janvier et le 15 février 2025.

Pour que cette opération se déroule au mieux, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 6 voix pour et un non votant :

- ✓ DÉCIDE la création d'un poste d'agent recenseur afin d'assurer les opérations du recensement de la population qui se dérouleront du 16 janvier au 15 février 2025 .
- ✓ PRECISE que l'agent recenseur percevra la somme de 900 € nets pour effectuer le recensement
- ✓ DIT que l'adjoint technique communal pourra, en cas de besoin, suppléer cet agent recenseur et qu'alors, il bénéficiera d'heures supplémentaires.

REFERENT CULTURE : la Communauté de Communes Jura Nord demande la désignation d'un référent CUTLURE. Maryline MAHAMDI accepte cette fonction.

CEREMONIE DES VŒUX : elle est fixée au samedi 04 janvier 2025 à 11 h à la Salle des Fêtes

QUESTIONS DIVERSES :

- Régis BERTOLI attire l'attention sur l'état des trottoirs sur une partie de la Rue de Dijon. La pose d'un bicouche pourra être envisagée.
- Il est donné connaissance d'un courrier concernant des fissures sur une maison particulière et de la réponse que M. le Maire y a apportée
- Il est donné connaissance de 2 courriers de remerciement pour le repas des aînés et les colis de fin d'année des aînés

La séance est levée à 21 h 50